

## COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE REUNION commission *animation territoriale* du CNIG

**Objet : Réunion de la commission *animation territoriale* du CNIG du 02/10/2014.**

### Ordre du jour :

1. Présentation des perspectives offertes par les formations à distance dans le domaine de la géomatique par la COVADIS
2. Retour d'expérience sur les outils collaboratifs SDIS / PIGMA mis en place en Aquitaine par le GIP ATGERI
3. Etat des lieux sur le projet IDG en Lorraine par la région lorraine
4. Point d'information sur l'étude d'impact économique IDG en région Languedoc Roussillon
5. Point d'information sur la réforme territoriale et l'état d'avancement des CPER en régions.

### Documents joints :

- Les présentations des points 1, 2 et 3

**Prochaine réunion de la commission :** le mercredi **10 décembre 2014 de 14h00 à 17h00** à l'IGN.

### Liste de diffusion

Participants - Organisme	
Philippe Mussi (Conseiller régional PACA), Président	Luc Le Thorel (Région Bourgogne)
Amandine Hamm (Région Lorraine)	Marc Leobet (MEDDE/CGDD/DRI/MIG)
Bernard Allouche (CEREMA)	Marie-France Courtot-Dartigues (Région Centre) – audio
Carole Lecomte (DREAL Basse-Normandie) – audio	Marie-Christine Schott (CIGAL) – audio
Cécile Tamoudi (Rennes métropole - AITF)	Maud Bessaguer (PPIGE)
Claire Marie Cavaco (Région Basse-Normandie) – audio	Olivier Floret (GIP RECIA GéoCentre)
Cédric Ansard (GéoPicardie)	Pascal Lory (IGN/CNIG)
Christine Archias (CRIGE-PACA)	Patrick Bezard Falgas (OGE)
Christine Artico (Région PACA)	Philippe Heroguer (EPF PPIGE)
Francis Merrien (MEDDE/CGDD/DRI/MIG)	Pierre Mace (GIP ATGERI)
François Riquiez (Dreal Picardie)	Pierre Thomas (CGT)
Frédéric Brönnimann (CFDT)	Pierre Vergez (IGN/CNIG)
Loïc Watier (GIP ATGERI)	Sandrine Tous (CRAIG)

Date	Visa	Nom	Organismes
Relecture	07/10/2014	Les participants.	Commission Animation Territoriale.

Validation	14/10/2014	P.Mussi	Président
------------	------------	---------	-----------

## **Compte rendu synthétique :**

### **1. Perspectives offertes par les formations à distance (FOAD) dans le domaine de la géomatique**

**par Bernard Allouche du CEREMA**

**Voir présentation en PJ.**

Le CEREMA produit depuis plusieurs années des supports de formation pour accompagner la politique géomatique du MEDDE, et plus largement en interministériel au travers d'une instance de coordination (CCIG). La plupart de ces supports sont aujourd'hui proposés en formation à distance. Le CNIG, ouvert plus largement aux collectivités et acteurs institutionnels, pourrait être un nouveau bénéficiaire de cette activité du CEREMA, et particulièrement les plate-formes régionales.

Quelques points sont évoqués concernant notamment l'efficacité de cette offre :

- Les supports de formations pourraient-ils être mis à disposition dans le cadre universitaire ?
- Si le MEDDE élargissait la cible de ces formations internes, comment coordonner au mieux les offres MEDDE et ENSG et des autres acteurs de la formation géomatique ?
- Comment les régions peuvent-elles faire remonter leurs besoins ?

A noter que l'échéance INSPIRE est de fin 2015 alors que le pouvoir d'action de la FOAD est plutôt sur le long terme. Il sera donc difficile de répondre à cette demande par ce moyen. L'atelier dédié aux formations lors de la journée INSPIRE du 18 novembre 2014 paraît être le bon endroit pour en discuter plus avant.

### **2. Retour d'expérience sur les outils collaboratifs SDIS / PIGMA mis en place en Aquitaine**

**par Pierre Macé du GIP ATGERI**

**Voir présentation en PJ.**

Le Groupement d'Intérêt Public, Aménagement du Territoire et Gestion des Risques, a 3 métiers complémentaires, la dimension des IDG a été mise en œuvre pour appuyer les autres métiers. A l'origine, le GIP ATGeRi a été constitué pour produire de la cartographie partagée pour ses membres, dont les SDIS. Une deuxième dimension est ensuite apparue avec la mise en place d'observatoires, type reconstitution forestière ou consommation de l'espace, l'IDS PIGMA est venue ensuite. A noter que les premières propositions d'IDS datent de 1999, des achats groupés ont suivi mais ponctuels.

Il existe une collaboration permanente entre les SDIS et le GIP (depuis 1996), de nombreux services sont mis en place pour concourir à des supports de connaissance avec une homogénéité sur la région :

- production de cartes papier atlas (200 000 cartes), diffusion numérique,

- structuration, mise en forme et entretien des bases,
- applications spécifiques : centre opérationnel, centre de traitement des appels, outils embarqués...
- veille technologique, expérimentations,
- assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les interventions du GIP ATGeRi s'inscrivent dans une chaîne de valeur des SDIS pour produire un service que ce soit dans les domaines de la prévention, de l'opérationnel... Il convient donc de hiérarchiser et d'adapter les interventions en fonction des objectifs de service des SDIS.

Les collaborations avec la partie IDG peuvent se résumer ainsi :

- achat de données mutualisé bénéficie aux SDIS,
- les SDIS souhaitent avoir accès à des données de la bourse de façon durable pour les inscrire dans leur base, sur les infrastructures... mais aussi aux plans de prévention des risques et aux études sur les risques, les aléas...
- les SDIS contribuent très fortement à la connaissance du territoire avec 2 000 journées homme / an consacrées à la mise à jour,
- il existe depuis 2008 un travail important fait sur les adresses, ce travail devrait s'étendre en associant les collectivités territoriales dans le cadre d'un POC avec l'IGN et La Poste,
- Les SDIS sont impliqués dans certains groupes de travail :
  - Ils sont intéressés par le groupe de travail sur l'occupation du sol,
  - Ils demandent des travaux sur la normalisation des établissements du second degré,
  - Ils demandent de lancer un atelier sur les pistes cyclables pour des problèmes d'accès des secours,
  - Ils sont intéressés par les enjeux autour des réseaux, des zones d'activités économiques.

Les SDIS avec le GIP ATGeRi utilisent une chaîne de remontées d'informations cohérentes et de qualité en adéquation avec leurs objectifs. Ces remontées d'informations sont fournies à l'IGN. Cette démarche s'appuie sur différents supports (papier, extranet) propres au GIP ATGeRi et une collaboration avec Webpart permettra de valoriser les remontées des collectivités territoriales.

#### Conclusion :

Les SDIS ont besoin d'informations métiers cohérentes dans l'ensemble de leurs pôles : prévention, prévision, lutte... et à des échelons différents : terrain, centre de commandement.... Il convient donc de prendre le temps de structurer la démarche pour que les productions sur lesquelles ils investissent puissent répondre à ces différents objectifs, tout en s'adaptant à un besoin de réactivité par rapport aux évolutions territoriales et aux événements.

#### Remarque :

L'intérêt de ce fonctionnement est confirmé par un exemple notable : les SDIS travaillent de façon tout à fait différente dans chaque département de la région PACA, ce qui rend difficile les regroupements de processus. Pourtant, ce n'est pas le cas en Aquitaine, car chaque SDIS faisant partie du conseil d'administration du GIP, ils ont un intérêt commun à harmoniser ses procédures.

### **3. Etat des lieux de la situation du projet IDG en Lorraine**

**par Amandine Hamm de la Région Lorraine**

**Voir présentation en PJ.**

La démarche partenariale autour de l'information géographique en Lorraine a été initiée en janvier 2013 lors de rencontres associant les services de l'Etat, le Conseil Régional et les 4 Conseils Généraux lorrains.

Un réseau d'acteurs a été constitué à partir de décembre 2013 suite aux résultats d'une étude d'opportunités, réalisée dans le cadre de l'AMO du SIG interne au Conseil Régional (décembre 2012 - octobre 2013). Outre l'objectif de création d'une infrastructure mutualisée, les enjeux de ce groupement sont de bénéficier de retours d'expériences et de bonnes pratiques, ainsi que le partage de connaissances et données. Ce réseau technique, animé par la Région et l'Etat (SGAR et DREAL), est composé de :

- la DRAAF,
- des 4 Conseils Généraux,
- des 4 Directions Départementales des Territoires,
- des 3 agences d'urbanisme de Lorraine,
- des 3 parcs naturels régionaux, des agglomérations de Metz, Nancy, Thionville, Bar-le-Duc, Epinal et du Val de Fensch ainsi que
- des associations AIR Lorraine et Lorraine Parcours Métier, de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine et de la direction régionale de l'ONF.

La communication auprès des partenaires potentiels se poursuit.

Ces premiers mois d'échanges et de coopération ont permis la constitution de plusieurs groupes de travail : l'un pour accompagner les participants dans la mise en œuvre de la directive INSPIRE et l'autre pour identifier les outils méthodologiques permettant l'observation et le suivi de l'occupation du sol. Une présentation de la démarche alsacienne CIGAL a également été organisée ainsi qu'une intervention de la MIG au sujet des plateformes régionales au sein du paysage national.

Un autre exemple de collaboration est la conception d'un annuaire des acteurs lorrains de l'information géographique. Cet outil a pour but de faciliter les prises de contact et échanges entre institutions. Ce partenariat peut également s'illustrer par l'acquisition de la Bd Ortho Haute Résolution (millésime 2014) par le SGAR Lorraine. Ces photographies à résolution 20 cm ont été produites sur l'ensemble du territoire régional et seront mises à disposition de l'ensemble des acteurs publics au printemps 2015.

Le Conseil Régional s'est également associé à l'IGN afin d'accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre d'INSPIRE. Ainsi, des ateliers de formation pratiques aux métadonnées seront dispensés à la mi-octobre par IGN Conseil aux organismes lorrains intéressés.

La mise en œuvre d'une infrastructure de données géographiques régionale mutualisée est inscrite au futur CPER (volet Usages et Services numériques), de même qu'au sein du PO FEDER (Objectif 2).

La forte participation et l'implication des différents partenaires témoignent de leur intérêt pour cette démarche embryonnaire, aux perspectives encourageantes. Le financement d'une étude de faisabilité est en cours de réflexion, de même que la volonté de faire reconnaître le groupement et de sensibiliser les élus sur le sujet.

Le contexte autour de la réforme territoriale amènera également à prendre en considération les dynamiques alsaciennes et champenoises.

A noter : la participation du Directeur Général Adjoint des Services du Conseil régional, lors de la dernière réunion organisée autour d'INSPIRE, un intérêt de l'exécutif dont bénéficie peu de plateformes...

#### **4. Point d'information sur l'avancement de l'étude d'impact économique IDG en Région**

En Languedoc Roussillon, les maîtres d'œuvre locaux, les enseignants chercheurs en économie du laboratoire LAMETA de l'université de Montpellier et l'association SIG LR, sont identifiés et prêts à démarrer. Les financeurs sont également identifiés, reste le montage à élaborer, ce travail est en cours.

En Alsace, l'étude proposée serait plus générale que celle qui doit s'organiser en Languedoc Roussillon. Il s'agit de réutiliser le modèle de l'étude effectuée en Nouvelle-Zélande et de l'adapter au contexte français. Ce travail doit porter sur plusieurs régions pour pouvoir mettre en exergue des leviers d'efficacité, chaque spécificité locale appelant une gouvernance appropriée. Les questions type seront classiques : qui produit quoi ? En combien de temps ? Et combien cela rapporte ? Reste à définir le cadre et le montage de l'étude.

#### **5. Tour de table sur l'état d'avancement des CPER (Contrat de Projet Etat-Région, circulaire du 1er ministre du 31 juillet 2014)**

C'est désormais acquis : la plupart des plateformes présentes vont bénéficier de fonds de type FNADT (Fonds national d'aménagement et de développement du territoire) dans le cadre des CPER, à hauteur de 200 000 €, exception faite de certaines régions où le SGAR (Secrétariat Général pour les Affaires Régionales) ne désire pas communiquer sur ce sujet.

La réforme régionale est ressentie de diverses manières par les plateformes :

- doute (Picardie-NPC, Centre, CRAIG),
- possibilité de résoudre les problèmes d'infrastructure (Midi-Pyrénées, Lorraine,..),
- anticipation favorable (Bourgogne-Franche-Comté, Normandie).

Le désengagement de l'état est sensible, même s'il est perçu de façon inégale entre les régions. En effet, les fonds de roulement des IDG ne permettent plus d'avoir de financements européens, ce qui pourrait annoncer la fin des Infrastructures de données géographiques, par manque de ressources. Les plateformes se sont positionnées dans la branche des usages et innovations, des TIC (technologie de l'information et de la communication), et leur reconnaissance semble en avoir pâti, même s'il faut reconnaître que les TIC permettent d'amener de l'argent dans les régions défavorisées.

Le président est conscient du rôle que peut jouer la Commission AT dans ce contexte. Il se dit prêt à signer un courrier favorisant la reconnaissance des plateformes régionales, et notamment leur rôle économique.

L'appellation « IDG » des structures régionales, qui est en fait une adaptation des SDI (Spatial Data Infrastructure) européennes par l'Afigeo, n'est pas reçu clairement par les décideurs alors que ces dernières répondent à de nombreux besoins au niveau régional. On pourrait s'en passer et lui substituer le vocable « Plateforme » qui est plus valorisant. Mais sur 8 ETP d'une IDG, une seule personne se consacre réellement à la plateforme (par exemple en CRIGE-PACA).

Une stratégie est à mettre en place : Comment situer l'information géographique ? N'est-elle pas l'outil de l'aménagement du territoire par excellence ? Il est toujours aussi difficile de justifier l'apport de l'information géographique auprès des décideurs. Aucun tableau de mesure de leur impact n'existe.

La disparition de la plateforme CRIGEOS, met pourtant ce rôle essentiel en évidence en Midi-Pyrénées. D'autant qu'avec la loi Allur, l'ensemble des PLU va devoir être mis en bon ordre au niveau régional alors que les DDT n'ont pas les moyens d'assurer ce service. L'OGÉ rappelle qu'il y

a d'ores et déjà une responsabilité pénale des élus devant la réforme des DT DICT, ce qui est un argument de défense notable en faveur des plateformes.

Parallèlement, l'IGN verrait toute sa nouvelle stratégie de partenariats s'assécher si l'interface des plateformes régionales était remise en cause.

Déjà fragilisées, les IDG sont à la merci de contretemps budgétaires, comme les remises en cause possibles de dossiers FEDER. Il leur est donc conseillé pour le futur, de rassembler leurs forces pour répondre aux projets européens, ce qui représente un travail de plus en plus complexe. En effet, plutôt que de consacrer des effectifs à la recherche des financements, pourquoi ne pas regrouper ces dossiers sous la charge d'un responsable dédié qui travaillerait à l'Afigéo? Par ailleurs le MEDDE conseille aux plateformes de se tourner vers les « usages » et les domaines métiers qui ont besoin d'elles (SDIS).

La jonction avec les CPER est difficile parce que le nouveau contexte économique de l'information géographique est encore peu lisible au niveau des régions. Pourtant des changements de structure importants sont en train de s'opérer : les syndicats d'aménagement mixte eux-mêmes vont passer au niveau régional !

D'une façon globale, les plateformes doivent réinventer leurs conditions d'existence tous les 6 ans, au rythme des contrats de plan Etat-région. Le prochain contrat verra émerger la « Très grande échelle », avec sa logique public/privé, avec un nouveau cycle de croissance pour les plateformes, et peut-être chance à saisir.

#### Divers :

- Les plateformes d'Outremer doivent être contactées. Elles fonctionnent plutôt bien et leur construction mériterait d'être analysée en séance.